

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13/12/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Jean-Marc PIREAUX, Thierry VACHON à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Carine VAVRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2016.12.19.10**

**OBJET : Acquisition parcelle CV n° 85 rue de Merlet**

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et aménagement, expose aux membres du conseil municipal, que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CV n° 85 sise rue de Merlet à Saint Quentin Fallavier.

La présente délibération concerne un bien composé d'une maison ancienne en pisé inhabitée depuis 15 ans, d'une superficie d'environ 60m<sup>2</sup> sur deux niveaux.

Le tènement situé en zone Ua du règlement d'urbanisme en vigueur, présente une superficie cadastrale de 35m<sup>2</sup>.

Considérant le courrier du 11 octobre 2016, par lequel les propriétaires, Madame Catherine BOUVARD et Madame Elisabeth LENOIR, nous informent de leur souhait de vendre leur bien,

Considérant l'avis du service des domaines en date du 25 novembre 2016 qui a évalué le bien à 80 000€ (quatre-vingt-mille euros),

Considérant que par courrier du 5 décembre 2016, Mesdames Catherine BOUVARD et Elisabeth LENOIR, ont accepté la vente, au profit de la commune, pour un montant de 80 000€ (quatre-vingt-mille euros),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle CV n° 85 sise rue de Merlet, au prix de 80 000€ ; les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune).
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20161219-Imc11489-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.